

## Ils veillent à la régularité des comptes publics

« Les collectivités sont de plus en plus sensibles à nos recommandations, » se félicite Louis Vallernaud, nouveau président de la chambre régionale des comptes. L'institution dresse son bilan 2011.

« Nous n'avons jamais eu la prétention de jouer au shérif, mais celle d'améliorer la gestion locale », explique le président de la chambre régionale des comptes.

Cette institution financière, qui a contrôlé une quarantaine de collectivités territoriales et établissements publics en 2011, tenait, hier, audience solennelle à Nantes. Dans un climat troublé par le mécontentement des personnels (*lire ci-dessous*).



Didier Migaud, premier président de la Cour des comptes et Louis Vallernaud, le nouveau président de la chambre régionale, hier, à Nantes.

### Les collectivités doivent faire preuve de rigueur

Dans un contexte d'argent rare, les collectivités sont appelées par les magistrats « à faire preuve de sélectivité dans leurs choix d'investissement ».

Les charges de personnel sont « à suivre avec une attention particulière ». Et cela, d'autant plus que l'avenir est incertain, par manque de visibilité dans l'évolution de la ressource fiscale et de dotations d'État gelées.

Les départements, pris en étau entre l'augmentation des dépenses sociales et la baisse des recettes, sont particulièrement vulnérables.

D'où cette recommandation, valable pour toutes les collectivités, « d'une programmation de la dépense sur plusieurs années et

d'une mise sur la table des choix de gestion ».

### La situation des hôpitaux s'améliore, mais...

La chambre a, depuis deux ans, contrôlé huit hôpitaux : Ancenis, Sainte-Gemme-sur-Loire, Vertou, le centre hospitalier spécialisé de la Sarthe, etc. « Leur situation s'améliore. » Mais des difficultés demeurent, comme celles de « provisions non passées ».

Exemple : le retard accumulé dans la récupération des RTT des médecins, qui va coûter une somme rondelette à l'Assurance-maladie. « La gestion du corps médical n'a pas été correctement suivie », reconnaît Jean-Louis Carquillat-Grivaz, conseiller.

### Les emprunts toxiques menacent toujours

« Pratiquement toutes les collectivités en ont. La difficulté naît de leur importance dans l'encours de la

dette. » Les emprunts structurés, autrement dit « toxiques », n'impactent pas trop les grandes collectivités. Mais les moyennes.

« 70 % de la dette de Saumur est composée d'emprunts structurés, dont 82 % sont des emprunts pourris », affirme Viviane Bourdon, présidente de section. D'autres collectivités ne sont pas sereines : Orvault et Donges (Loire-Atlantique) « ont entre 40 et 60 % d'emprunts structurés ».

### Un mince contrôle des associations

La loi fait obligation aux collectivités de signer une convention avec les associations quand leur subvention est supérieure à 23 000 €. « Dans beaucoup de cas, la convention n'existe pas », regrette Louis Vallernaud. Souvent, le contrôle est inexistant.

« C'est un problème de fond, de transparence nécessaire des fonds publics affectés », insiste Jean-Louis Carquillat-Grivaz, conseiller.

Gaspard NORRITO.

## Ils dénoncent « une réforme faite dans la précipitation »

« Au 2 avril, sept chambres régionales des comptes vont disparaître. Nous dénonçons une réforme faite dans la précipitation, qui risque d'entraîner la paralysie des juridictions d'accueil. »

Les personnels mécontents (magistrats, assistants, administratifs de la CFDT, FO, du SJF et des non-syndiqués) avaient prévenu : « Nous marquerons notre vive préoccupation en quittant la salle d'audience avant son discours. » Ils n'ont pas eu à mettre leur menace à exécution, hier. Didier Migaud, premier président de la Cour des comptes, a préféré renoncer à l'allocution qu'il devait prononcer devant les personnalités de la région.

La chambre régionale des Pays de la Loire n'est pas directement

touchée par la réforme. Le gouvernement a renoncé à agglomérer à Nantes la CRC de Poitou-Charentes. Les protestataires n'en dénoncent pas moins « la détresse » des gens concernés, « qu'on manie comme des pions ».

### 201 fonctionnaires concernés

Didier Migaud justifie : « L'objectif est d'atteindre une taille critique pour mener, à effectifs constants, des missions encore plus efficaces. » Et d'ajouter : « J'entends les problèmes, nous trouverons des solutions pour les personnes qui ne voudraient pas suivre. » 201 personnes sont concernées par ces regroupements.

G.N.



Des magistrats et des personnels administratifs mécontents, hier, à l'audience solennelle de rentrée de la chambre régionale des comptes.